

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 16 février 2016, le permis d'assureur de La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada aux seules fins d'y substituer son nom pour celui de Compagnie d'assurance Sonnet.

L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

Le siège de l'assureur est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 1400, Montréal, (Québec), H3B 2B2.

Fait le 16 février 2016

Autorité des marchés financiers

Industrie HDI-Gerling Versicherung

(nom utilisé au Québec par HDI-Gerling Industrie Versicherung AG)

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 17 février 2016, le permis d'assureur d'Industrie HDI-Gerling Versicherung (nom utilisé au Québec par HDI-Gerling Industrie Versicherung AG) aux seules fins d'y substituer son nom pour celui de HDI Global SE.

L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

Le représentant principal au Québec est monsieur David Eramian de Lavery De Billy, dont la place d'affaires est situé au 1, Place Ville-Marie, bureau 4000, Montréal, (Québec), H3B 4M4.

Le siège de l'assureur est situé au HDI-Platz 1, Hannover, D-30659, Allemagne.

Fait le 17 février 2016

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.